

R. Il faut être en état de grace et accomplir à la lettre les conditions auxquelles le Pape ou l'Evêque l'a accordée.

ARTICLE 5e.

*De l'Extreme Onction.*

D. Qu'est-ce que l'Extrême Onction ?

R. C'est un Sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

D. En quel temps faut-il recevoir l'Extreme Onction ?

R. Quand on est en danger de mort, sans attendre à l'extrémité.

ARTICLE 6e.

*De l'Ordre.*

D. Qu'est-ce que l'Ordre ?

R. C'est un Sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grace de les faire dignement.